

Motion 2795

pour une fermeture nocturne des petites douanes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'augmentation constante de la circulation, notamment transfrontalière ;
- les nuisances insupportables dues au trafic de transit dans les villages proches des douanes ;
- que des axes de circulation traversent les cœurs historiques de village, incapables d'absorber un tel trafic pendulaire ;
- la qualité de vie des habitants qui s'est fortement dégradée ces 30 dernières années ;
- les conséquences sur la santé des personnes exposées à un bruit excessif ;
- la volonté du Grand Conseil de construire des routes de contournement (Chancy, Soral, Meinier, Cartigny, etc.) ;
- les nombreuses études effectuées les concernant ;
- les projets de lois 11589 et 12018 pour relancer ces études ;
- les multiples pétitions des habitants des villages traversés par le trafic pendulaire ;
- la non-volonté du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur ces demandes ;
- que la faible densité dans les localités d'où proviennent les flux de travailleurs frontaliers ne permet pas la mise en place d'une offre de transports publics attrayante,

invite le Conseil d'Etat

à inclure, dans les différentes feuilles de route opérationnelles, portant sur la réduction tangible du trafic pendulaire motorisé de transit au niveau des passages frontières, sur demande motivée des communes frontalières genevoises concernées, la possibilité de fermer les petites douanes à la circulation des véhicules motorisés entre 22h00 et 6h00.